

#### 1. Désignation du produit

Plans photoluminescents  **Sinalux**<sup>®</sup> de haute intensité lumineuse.

#### 2. Description du produit

PVC rigide et photoluminescent de 2 mm d'épaisseur avec une surface antistatique facile à nettoyer (l'épaisseur sera de 0.4mm pour les cadres clic-clac).

Les plans sont disponibles également en aluminium composite de 3 mm d'épaisseur, avec une surface antistatique facile à nettoyer, revêtu sur l'une des faces d'une pellicule de peinture photoluminescente.

#### 3. Systèmes de pose

Selon notre catalogue Sinalux dans le chapitre « Plans ».

Plans d'évacuation: ils doivent être fixés près des entrées principales, dans des halls et couloirs de passage, dans des endroits très fréquentés près des ascenseurs, réceptions et vestiaires, cage d'escaliers, points de rassemblement et près des responsables de sécurité.

Plans de chambre: ils doivent être fixés sur la porte de la chambre ou de l'appartement.

#### 4. Réaction au feu

Les produits (dans les deux matériaux : PVC rigide photoluminescent et aluminium composite photoluminescent) sont non inflammables, ne brûlent pas sans flamme pilote (correspond à l'ancienne classe de réaction au feu M1).

Les matériaux présente un bon comportement en cas d'incendie, ne contribue pas à la propagation du feu étant classifié comme "Retardateur de la propagation de la flamme" (selon la norme IEC 60092-101).

De plus, les signaux Sinalux (en PVC rigide photoluminescent) sont conformes à la norme NF EN 60695-2-11 (Essais relatifs aux risques du feu. Partie 2-11: Essais au fil incandescent/chauffant méthode d'essai d'inflammabilité pour produits finis) qui elle-même est exigée par la norme NF X08-050-2.

#### 5. Propriétés photoluminescentes

Les plans d'évacuation  **Sinalux**<sup>®</sup> sont conformes aux normes internationales NF X08-050-1, NF X08-050-2, DIN 67510-1, UNE 23035-4 et ISO 16069. Dans des conditions de stimulation de lumière ambiante de seulement 1000 lux pendant 5 minutes, les produits  **Sinalux**<sup>®</sup> présentent les caractéristiques photoluminescentes suivantes :

Temps après la fin de la stimulation	Intensité lumineuse (mcd/m <sup>2</sup> )
10 minutes	215
60 minutes	30
Valeur de luminosité 100 fois supérieure à la limite de la perception visuelle humaine	Autonomie (minutes)
0.3 mcd/m <sup>2</sup>	3100

#### 6. Dimensions, pictogrammes et couleurs

##### Dimensions:

Selon notre catalogue:

- 300x200 mm, pour les plans de chambre
- 400x300, 600x400 ou 900x600 mm pour les autres plans

##### Pictogrammes et couleurs des plans d'évacuation:

L'emplacement des extincteurs, RIA, déclencheurs d'alarme incendie et cheminements d'évacuation doivent être représentés.

Les consignes de sécurité et la légende doivent être imprimés en Français, Anglais, Allemand et Espagnol pour les hôtels et en Français pour tout autre bâtiment (autres langues sur demande).

Les plans d'évacuation peuvent être personnalisés avec le logo du client final.

#### 7. Impression

Par sérigraphie avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV.

Impression en 4 couleurs, (noir, rouge, vert et bleu).

#### 8. Nettoyage

Pas d'entretien particulier. Il suffit d'un chiffon sec ou humidifié avec un peu d'eau (sans détergents).

#### 9. Garantie

Dans des conditions normales d'application et de nettoyage adaptée, la garantie est de 5 années.

Pour des applications à l'extérieur considérant les possibilités d'exposition à des températures, de l'humidité et d'autres environnements extrêmes, ce temps de garantie peut être réduit.

#### 10. Santé et sécurité

Le produit ne contient pas de substances radioactives.

En termes de toxicité le produit est considéré comme sûr (Norme Européenne EN 71-3).

#### 11. Qualité et certification

Les produits  **Sinalux**<sup>®</sup> sont certifiés par le Système Lloyd's Register Type Approval.


La qualité de ces mêmes produits est garantie par un processus de qualité rigoureux avec des essais dans notre propre laboratoire en respectant les cahiers des charges des normes applicables.

## 12. Encadrement législatif et normatif

Tous nos signaux, bandes et lamelles sont conformes à :

- La Directive Européenne 92/58/CEE et
- France : L'arrêté du 4 novembre 1993
- Belgium: L'arrêté Royal du 17 juin 1997
- Luxembourg: Règlement Grand Ducal du 28 mars 1995 (A-95/0328a/RGD)
- NF EN ISO 7010
- NF X08-070
- NF X 08-050-1
- NF X 08-050-2
- NF X08-050-3
- DIN 67510
- FD X08-032
- ISO 23601
- ISO 15370 (Navires)
- ISO 23601
- ISO 16069
- NF ISO 3864-1 a 4
- Directives AEA1
- Résolution IMO A.752 (18)
- NFPA 101 – Life Safety Code

## 13. Spécificités

La signalisation  **Sinalux**<sup>®</sup> pour une utilisation dans les environnements extérieurs, avec la présence d'humidité ou de l'eau avec un fort contenu acide ou alcalin (par exemple, calcaire et chlore) doit être protégée par un film de protection transparent anti-graffiti. Ce film, au-delà des caractéristiques anti-vandalismes offre une meilleure résistance face aux agressions extérieures (pollution, humidité, rayonnement UV, agents chimiques ...).

Nous déconseillons l'installation de ces produits sur des surfaces ou dans des environnements dont la température est supérieure à 65°C.